

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE NOYERS (APN)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022

A Noyers

Le : vendredi 11 mars 2022

Les membres adhérents de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale, à Noyers, dans la salle Florimond Raffard.

Personnes présentes : 19

Une feuille de présence a été parafée,

5 membres du Conseil d'Administration

M. Marceaux Richard (Président)

Mme Dreyer Claudine (Trésorière)

MM. Baby Jacques, Baby Jean-Claude, Nicole Jean-Pierre (membres)

2 membres de droit (sans droit de vote)

Mme Marceaux Marie-Annick (Maire de Noyers), Jacques Foucher (Conseiller Municipal)

10 autres adhérents

M. David Yves, M. Dreyer François, Mme Garavoglia Danièle, M. Legras Bernard, Mme Leloup Annette, M. Leloup Bernard, Mme Leloup Evelyne, M. Leloup Jean-Louis, Mme Thénot Nicole, M. Tinseau Philippe.

2 Membres du Conseil Municipal (invités et non adhérents)

Mme Cordier Martine (2^{ème} adjointe), M. Aubert Jacques (Conseiller Municipal)

Adhérents absents excusés

Tous les autres adhérents

Représentation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal était représenté par Mme Marceaux Marie-Annick (Maire de Noyers), Jacques Foucher (Conseiller Municipal), membres de droit de l'Association et Mme Cordier Martine (2^{ème} adjointe), M. Aubert Jacques (Conseiller Municipal), invités.

Proposition de l'équipe dirigeante :

Suite à la disparition de M. Jean-Jacques Garavoglia, l'Association Patrimoine Noyers, remercie Jean-Jacques d'avoir mis son savoir-faire, sa disponibilité et son matériel à disposition, ce qui a rendu possible la restauration des bancs et du mobilier de l'Église. De plus Jean-Jacques était aussi notre référent pour ces travaux auprès du Conservateur des Monuments Historiques.

Sans l'ensemble de ces éléments l'association n'aurait jamais pu réaliser toutes ces restaurations. C'est pourquoi nous proposons d'inscrire son nom sur une plaque dans l'église en rappelant ce qu'il a réalisé. Nous demandons à l'assemblée réunie aujourd'hui de donner un avis favorable à cette initiative.

Sur le plan pratique cette action devra s'inscrire dans un cadre plus général lié aux demandes de la Fondation du Patrimoine et avec l'accord de la Mairie.

Après avoir approuvé cette proposition, l'assemblée a fait une minute de silence afin de lui rendre hommage.

Conditions de vote

Parmi les membres présents, 9 étaient à jour de leurs cotisations 2021-2022 et avaient le droit de vote en accord avec nos statuts et règlement intérieur. Les conditions de vote ont été rappelées, en particulier qu'il n'y a pas de quorum requis.

La séance a été ouverte à 20h15

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1 Approbation rapport moral et activités

- 2 Approbation rapport financier
- 3 Approbation des projets
- 4 Approbation du budget prévisionnel
- 5 Approbation du montant de l'adhésion
- 6 Approbation pour le financement des travaux engagés
- 7 Approbation de modifications des statuts
- 8 Renouvellement des dirigeants
- 9 Questions diverses

Un diaporama a été présenté en support de la réunion et les différents votes ont été effectués au fur et à mesure, ce diaporama sera consultable sur le site de la commune en rubrique « associations ». Les documents suivants ont été mis à disposition des membres :

- Un historique des évènements administratifs
- Le détail des bilans et budgets prévisionnels financiers
- Le récapitulatif des recettes et dépenses sur le compte bancaire de 2015 à 2022
- Le détail des coûts et financements des travaux
- Le diaporama support de la séance
- Les articles de journaux

Délibérations 1 et 2 (rapports activités et finances)

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve les rapports d'activités et bilans financiers présentés.

Délibération 3 (projets)

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve les projets qui ont été présentés

Délibération 4 (budget prévisionnel)

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve le budget prévisionnel qui a été présenté.

Délibération 5 (montant adhésion)

Le montant de l'adhésion est maintenu à 15,00 € par adhérent

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve ce montant

Délibération 6 (financement des travaux engagés).

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve cette proposition

Délibération 7 (modifications des statuts). –

- Engagement de faire respecter les principes de la République (loi n° 2021-1109 du 24 août 2021)
- Aménagements pour la tenue des Assemblées Générales

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve ces propositions

Délibération 8 (Renouvellement des Dirigeants).

Mme Vautier Marie-Emmanuelle et M. Nicole Jean-Pierre ont manifesté le désir de ne pas se représenter

Mme Dreyer Claudine, MM. Baby Jacques, Baby Jean-Claude, Marceaux Richard proposent de diriger l'Association pour les 3 prochaines années (statuts)

Aucun autre adhérent n'a manifesté l'intention de se présenter

Mme Dreyer Claudine, MM. Baby Jacques, Baby Jean-Claude, Marceaux Richard représenteront l'Association, ils se réuniront en Conseil d'Administration pour se répartir les rôles.

L'ensemble des membres présents avec droit de vote approuve cette délibération

Questions diverses

Aucune question n'a été posée

Plus rien ne restant à l'ordre du jour,

La séance est levée à 21h30.

Fait à Noyers Le 15 mars 2022

Président : M. MARCEAUX Richard